

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 268-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☒
N° d'affaire: 2019.RRGR.339

Déposée le: 24.11.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)
Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)
Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)
Abplanalp (Brienzwiler, UDC)
Baumann-Berger (Münsingen, UDF)
Wildhaber (Rubigen, PS)

Cosignataires: 16

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 28.11.2019

N° d'ACE: 95/2020 du 5 février 2020
Direction: Direction de l'instruction publique et de la culture et de la culture
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption**



Plus de choix dans les moyens d'enseignement des langues étrangères

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures suivantes :

1. Ajouter dans la liste des moyens d'enseignement du canton au moins un moyen d'enseignement supplémentaire pour les langues étrangères qui permette une stimulation à parts égales des quatre compétences langagières (écouter, parler, lire et écrire) et l'acquisition systématique du vocabulaire et de la grammaire.
2. La sélection contient des moyens d'enseignement adaptés à des classes d'âges et de niveaux différents.
3. Les établissements/membres du corps enseignant choisissent eux-mêmes, dans la liste des moyens d'enseignement du canton, ceux qu'ils souhaitent utiliser.

Développement :

L'objectif premier de l'apprentissage d'une langue étrangère doit être de réussir à communiquer : les jeunes générations doivent en particulier être capables de se faire comprendre à l'oral dans les situations de la vie quotidienne. A cela s'ajoute un autre objectif, tout aussi important, qui est de cultiver la curiosité et l'intérêt pour une langue. Pour cela, il est déterminant que les membres du corps enseignant puissent eux-mêmes transmettre leur enthousiasme et aient du plaisir à enseigner.

L'évaluation de l'enseignement du français qui a été réalisée pour le compte des cantons participant au projet Passepartout (Institut de plurilinguisme, Fribourg 2019), dresse un bilan décevant : pour ce qui est de « parler », les objectifs d'apprentissage ne sont clairement pas atteints. La plupart des élèves ayant suivi pendant près de quatre années des cours de français n'étaient pas en mesure de s'exprimer à l'oral dans un français élémentaire (A1.2) (cf. [rapport synthétique](#), p. 3 à 4). En outre, l'enthousiasme pour la matière était plutôt faible (p. 9).

Les témoignages des membres du corps enseignant étaient tout aussi affligeants : une grande partie des enseignant-e-s n'est pas satisfaite de ce que le moyen d'enseignement « Mille feuilles » propose aux élèves pour acquérir la compétence langagière « parler » et la compétence partielle « vocabulaire » (p. 8). Il apparaît que nombre de membres du corps enseignant souhaiteraient privilégier l'interaction orale mais accordent plus de temps aux compétences réceptives (p. 8).

Les membres du corps enseignant ayant des classes à plusieurs niveaux critiquent en outre le fait que ce moyen d'enseignement n'est pas adapté à leur configuration. D'après eux, les élèves pouvaient rarement l'utiliser pour travailler indépendamment. Les membres du corps enseignant de l'école générale ont en outre indiqué que « Clin d'Oeil » était en partie trop exigeant pour leurs élèves. Si l'on compare les deux versions (niveau école générale et niveau école secondaire), les différences sont en effet minimes.

Ces résultats et ces retours montrent que des mesures doivent être prises pour l'enseignement du français et que, pour beaucoup de membres du corps enseignant et d'élèves, les choses doivent être améliorées.

Les réalités diffèrent beaucoup de classe en classe. Et un seul moyen d'enseignement ne saurait suffire à toutes les englober, entre les conditions qui ne sont pas les mêmes d'une région à l'autre, les différentes configurations des classes et les styles pédagogiques de chaque enseignant-e. Un moyen d'enseignement pourra bien fonctionner dans la classe A avec le professeur A et ne donner aucun résultat dans la classe B avec le professeur B. Il serait donc judicieux d'élargir le choix des moyens d'enseignement des langues étrangères, comme c'est déjà le cas pour l'allemand aujourd'hui.

La situation a également été jugée insatisfaisante et la nécessité d'agir reconnue dans d'autres cantons participant au projet Passepartout. Dans le canton de Bâle-Campagne, une liberté « limitée » a de fait déjà été instaurée pour ce qui est du choix du moyen d'enseignement.

Pour les langues étrangères, et en priorité le français, au moins un deuxième moyen d'enseignement doit être ajouté à la liste actuelle des moyens d'enseignement cantonaux. Les moyens d'enseignement « Dis donc » (Lehrmittelverlag Zürich) ou « Ça bouge » et, à partir de

l'année scolaire 2020-2021, « Ça roule » (Klett Verlag) pourraient être examinés et, le cas échéant, proposés pour les classes de la troisième à la sixième année du degré primaire.

Motivation de l'urgence : Les résultats décevants de l'évaluation du projet Passepartout ainsi que l'insatisfaction des membres du corps enseignant montrent qu'il est urgent de réagir. La situation doit être améliorée le plus vite possible, pour les élèves comme pour les membres du corps enseignant.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Ce dernier dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs, les moyens à mettre en œuvre et les autres modalités. Il décide en dernier ressort.

La liste cantonale des moyens d'enseignement pour la partie germanophone du canton prévoit des ouvrages obligatoires pour les mathématiques, le français et l'anglais. Pour toutes les autres disciplines, elle ne comporte que des moyens d'enseignement recommandés. Ainsi, pour de nombreuses disciplines, les enseignants et enseignantes peuvent choisir le matériel qu'ils souhaitent utiliser.

Le Conseil-exécutif prend très au sérieux la critique relative aux moyens d'enseignement allemands actuellement obligatoires dans la partie germanophone du canton. La Direction de l'instruction publique et de la culture a chargé un groupe de travail d'étudier l'ajout d'ouvrages à la liste en vigueur.

Le Conseil-exécutif prend position comme suit sur les trois points soulevés :

Points 1 et 2 :

Pour l'enseignement précoce du français en troisième et quatrième années du degré primaire (5H-6H), « Mille feuilles » est actuellement le seul manuel compatible avec le plan d'études en vigueur. Les éditions Klett und Balmer prévoient de publier, pour l'année scolaire 2021-2022, un manuel de français utilisable à partir de la troisième année du degré primaire (5H). Un ouvrage comparable pour le degré secondaire I paraîtra pour l'année scolaire 2022-2023. La Direction de l'instruction publique et de la culture et la Commission des moyens d'enseignement et des plans d'études étudieront dans les meilleurs délais si ces ouvrages peuvent être inclus à la liste cantonale des moyens d'enseignement pour la partie germanophone du canton.

Point 3 :

Le Conseil-exécutif est prêt, sur le principe, à permettre aux écoles et aux membres du corps enseignant de la partie germanophone du canton de choisir les moyens d'enseignement qu'ils souhaitent utiliser, à condition que ceux-ci répondent aux critères de qualité requis (p. ex. possibilité d'enseigner dans des classes à degrés multiples) et qu'ils soient compatibles avec le plan d'études en vigueur. Il est toutefois important que les moyens d'enseignement soient coordonnés dans une certaine mesure, en raison de la mobilité des élèves. De plus, les écoles doivent veiller à maintenir une continuité dans les moyens d'enseignement utilisés, notamment au sein d'un même cycle, et ce pour des raisons pédagogiques.

Destinataire

- Grand Conseil